



No. 170

LE 8 AOÛT 1990

M. CLARK ANNONCE L'ADOPTION DE RÈGLEMENTS
POUR LA MISE EN OEUVRE DES SANCTIONS
CONTRE L'IRAK

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui l'adoption par le gouvernement de règlements permettant la mise en oeuvre des sanctions imposées par les Nations Unies contre l'Irak.

"Étant donné la gravité de la situation, nous avons décidé d'agir immédiatement pour prouver à la collectivité internationale que le Canada est déterminé à agir avec elle afin de mettre fin à l'occupation du Koweït par l'Irak, a déclaré M. Clark. Il est important que les autres pays appliquent sans tarder les sanctions adoptées par les Nations Unies."

Conformément à la Loi sur les Nations Unies, les dispositions suivantes ont été prises:

Importations:

- Depuis le 6 août (date de la Résolution des Nations Unies), toute importation en provenance de l'Irak et du Koweït est interdite au Canada. Les biens qui étaient en transit avant cette date seront admis.

Exportations:

- À compter du 7 août, il est interdit d'exporter quoi que ce soit depuis le Canada à destination de l'Irak et du Koweït.

Crédits:

- Tout crédit à l'exportation non utilisé cesse, et le gouvernement n'accordera plus de crédits à l'exportation à l'Irak et au Koweït.

Fonds et actifs:

- À compter d'aujourd'hui, tout transfert de fonds à destination de l'Irak et du Koweït est interdit, et tous les avoirs et titres des gouvernements de l'Irak et du Koweït ou de leurs agences sont gelés.

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent contacter:

Bureau des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874